



Charte de l'adhérent

L'association Figeaccueil a pour but de proposer un accueil aux nouveaux-venus dans le Figeacois sans distinction d'aucune sorte.

Il s'agit de leur donner l'occasion de lier connaissance avec les anciens Figeacois et entre eux ; leur faciliter la découverte de leur nouveau cadre de vie ; être à leur disposition pour partager avec eux connaissances ou toutes informations utiles, répondre aux éventuelles demandes de conseil...etc ; et c'est pour eux l'occasion de nous faire partager les richesses dont ils sont porteurs (histoire de peuple / parcours personnel / convictions...etc). C'est ainsi que Figeaccueil propose aux nouveaux Figeacois une soirée d'accueil mensuelle, un site web et une page Facebook, une permanence téléphonique, et des sorties/activités auxquelles sont aussi conviés des non-membres de l'association.

Il n'est pas demandé aux nouveaux Figeacois d'adhérer à l'association pour bénéficier du service qu'elle offre, ni pour se joindre aux activités... etc. L'adhésion en revanche est souhaitable pour ceux qui souhaitent s'engager dans l'accueil des nouveaux à venir.

Adhérer à l'association Figeaccueil, c'est devenir accueillant au service des accueillis : le nouvel adhérent, par son adhésion, s'engage à faire connaître l'association, à être attentif à qui pourrait en avoir besoin, à se mettre au service des autres (écouter, être présent, savoir s'effacer), à participer régulièrement aux activités de l'association et à leur succès.



Bulletin de demande d'Adhésion à l'Association FIGEACCUEIL

à adresser à : Association Figeaccueil
2, avenue de Rodez
46100 Figeac

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

e-mail :

Tel :

Après avoir pris connaissance :

- de la charte de l'adhérent ci-dessus que je conserve ensuite,
- de l'article 1 du règlement intérieur de l'association qui précise : *"Tout nouveau membre doit être parrainé et présenté par deux membres de l'association, dont au moins un administrateur, préalablement à son agrément. Il est agréé par le conseil statuant à la majorité de tous ses membres. Le conseil statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées. Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion."*,
- ainsi que des statuts de l'association et notamment l'article 2 qui précise but et objet de l'association, et l'article 7 qui fixe la cotisation annuelle à 10 euros (ou cotisation de soutien, 15 euros ou plus)

je demande à adhérer à l'association Figeaccueil et j'indique au verso ce qui motive ma demande d'adhésion.

Mes deux parrains sont :

Fait à ...

le ...

Signature :